

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 14 juin 2021** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre l'implantation d'une entrée charretière de 24.4 mètres (80') de longueur alors que le règlement de lotissement ne permet pas qu'une entrée charretière dépasse 15 mètres de longueur, soit une dérogation de 9.4 mètres de la norme prescrite.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 573 813 du cadastre officiel du Québec et porte l'adresse civique du 796, rang du Ruisseau des Anges Sud à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Ferme J F et C Gagnon inc.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de transmettre son commentaire par courriel à : **dg@sra.quebec** et celui-ci sera soumis à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 27^e jour du mois de mai 2021.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière